



KPMG S.A.
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

G.I.P. Mission Locale de Troyes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mission Locale de Troyes

1, place Langevin - 10000 Troyes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

G.I.P. Mission Locale de Troyes

1, place Langevin - 10000 Troyes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale du G.I.P. Mission Locale de Troyes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du G.I.P. Mission Locale de Troyes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du groupement relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de le groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 14 juin 2024

KPMG S.A.

Patrick Zeimett

2024.06.14

10:00:21 +02'00'

Patrick ZEIMETT

Associé

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 351	7 819	1 532	4 069
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 496	31	1 466	
Autres immobilisations corporelles	331 784	160 230	171 554	46 494
Immobilisations corporelles en cours	1 640		1 640	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	305 000		305 000	305 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	32 084		32 084	32 084
Autres immobilisations financières	57 906		57 906	25 358
	TOTAL I	739 261	168 080	571 181
Comptes de liaison				
	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	472 453		472 453	374 584
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	715 860		715 860	1 525 473
Charges constatées d'avance	70 134		70 134	26 999
	TOTAL III	1 758 448	1 758 448	1 927 056
Frais d'émission des emprunts				
	IV			
Primes de remboursement des obligations				
	V			
Ecart de conversion actif				
	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 497 709	168 080	2 329 629	2 340 060

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	119 063	119 063
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	971 853	779 845
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	38 503	192 008
Situation nette	1 129 419	1 090 916
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	1 129 419
Comptes de liaison	II	1 090 916
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	256 012	193 602
	TOTAL III	256 012
PROVISIONS		
Provisions pour risques	140 316	148 000
Provisions pour charges	238 125	297 983
	TOTAL IV	378 441
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 674	81 520
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	435 084	412 491
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	40 000	115 548
	TOTAL V	565 758
Ecarts de conversion passif	VI	609 559
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 329 629
		2 340 060

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 228 860	3 064 225
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	127 744	66 664
Utilisations des fonds dédiés	193 602	253 944
Autres produits	6	24
	TOTAL I	3 550 212
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	598 321	429 754
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	199 399	222 972
Salaires et traitements	1 639 726	1 556 315
Charges sociales	773 631	685 675
Dotations aux amortissements et dépréciations	30 150	28 230
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	256 012	193 602
Autres charges	11	5
	TOTAL II	3 497 251
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	52 961
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	17 598	2 508
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	17 598
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	17 598
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	70 559
		270 812

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 783	3 308
Sur opérations en capital	695	393
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	39 847	27 076
TOTAL V	42 325	30 776
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	38 218	68 704
Sur opérations en capital		228
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	36 004	40 434
TOTAL VI	74 221	109 365
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-31 896	-78 589
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	160	215
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 610 135	3 418 142
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 571 632	3 226 134
EXCEDENT OU DEFICIT	38 503	192 008
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	5 932	5 932
Bénévolat	23 125	21 127
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	5 932	5 932
Prestations en nature		
Personnel bénévole	23 125	21 127
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 2 329 629 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 38 503 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces comptes appliquent également le recueil des normes comptables des organismes publié par l'arrêté du 1er juillet 2015 portant adoption du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (GIP non soumis à la comptabilité budgétaire).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Concernant les subventions perçues, le règlement ANC précise dans son Art. 431-9 :

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui sont octroyées dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyé : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement,
- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Le FSE 2022 a fait l'objet de notifications de contrôle de service fait. Ainsi, conformément aux modalités d'établissement des comptes antérieurs, la subvention reçue a été inscrite en produits sur cet exercice.

Par contre, le solde relatif au FSE 2023 à recevoir n'a pas été comptabilisé en produits par principe de prudence et permanence des méthodes.

La mission d'accompagnement des jeunes dans le cadre de la garantie jeunes non achevée à la clôture des comptes 2023 a été comptabilisée en engagement sur fonds dédiés selon les mêmes modalités que l'exercice précédent.

Il convient de noter que la continuité d'exploitation va dépendre du renouvellement des subventions attribuées de façon pérenne

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels 3 ans,
- Agencements et aménagements 5 à 10 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 3 à 5 ans,
- Mobilier 5 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Le prêt versé aux organismes collecteurs pour l'effort à la construction est constaté dans les immobilisations financières.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Pas de stock

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131200 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Provision pour risques et charges

Une provision à hauteur de 140 315.73 euros a été comptabilisée au 31/12/2023 suite à un litige entre la caisse de retraite Ircantec et Malakoff. Cette provision porte sur les années de 2019 à 2023

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.5%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 238 125 euros au 31/12/2023.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 256 012 euros.

Emprunts

Aucun emprunt en cours souscrit par le GIP.

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail: bénévolat, mises à disposition de personnes;

Des contributions en biens: dons en nature redistribués ou consommés en l'état;

Des contributions en services: mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre association a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- Mise à disposition des locaux à raison de 5 932.12 euros

Méthodes de valorisation : prix du loyer potentiel

La commune de la Chapelle St Luc a fourni une attestation mentionnant le coût du prêt des salles mises à disposition

- Bénévolat

Temps passés par personne dans le cadre des réunions soit 68,33 heures

Méthode de valorisation : temps passés x 17.20 euros brut chargé

Soit une valorisation de 1 175.58 euros

- Parrainage

Suivi des jeunes dans le cadre du parrainage est de 12 heures pour 101 jeunes

Méthode de valorisation : temps passés x 18.11 euros

Soit une valorisation de 21 949.,32 euros

La valorisation totale des contributions volontaires en nature s'élève à 23 124.90 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

L'impôt sur les sociétés porte uniquement sur les revenus de placement des livrets du GIP

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2023 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 158 553 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	158 533	0

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 684			
TOTAL	17 684			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			1 496	
- Générales, agencements et aménagements divers	53 734		96 471	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	198 798		60 013	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	252 531		157 980	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations	305 000			
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	57 441		40 706	
TOTAL	362 441		40 706	
TOTAL GENERAL	632 656		198 686	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		8 333	9 351	
TOTAL		8 333	9 351	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			1 496	
- Gales, agencts et aménagt. divers		46 048	104 157	
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier		31 183	227 628	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	-1 640		1 640	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	-1 640	77 230	334 921	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations			305 000	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	8 158		89 989	
TOTAL	8 158		394 989	
TOTAL GENERAL	6 518	85 563	739 261	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice	
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles		13 615	2 537	8 333	7 819	
TOTAL		13 615	2 537	8 333	7 819	
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriel			31		31	
Installations générales, agencements et aménagements divers		48 795	6 394	46 048	9 141	
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier		157 243	25 029	31 183	151 089	
Emballages récupérables et divers						
TOTAL		206 037	31 454	77 230	160 261	
TOTAL GENERAL		219 652	33 991	85 563	168 080	
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GENERAL						
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE		
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	32 084		32 084
Autres immobilisations financières	57 906		57 906
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	1 063	1 063	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 209	4 209	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	457 180	457 180	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	10 002	10 002	
Charges constatées d'avance	70 134	70 134	
	TOTAL	632 577	542 588
			89 989

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	90 674	90 674		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	179 160	179 160		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	238 880	238 880		
Impôts sur les bénéfices	160	160		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 883	16 883		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
	TOTAL	565 758	565 758	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	119 063				119 063
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	779 845	192 008			971 853
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	192 008	-192 008	38 503		38 503
Situation nette	1 090 916		38 503		1 129 419
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	1 090 916		38 503		1 129 419

Commentaire

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL				

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Garanties jeunes 2023	193 603		193 603		256 012	256 012
TOTAL	193 603		193 603		256 012	256 012
Contributions financières d'autres organismes						
TOTAL						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL						
TOTAL GENERAL	193 603		193 603		256 012	256 012

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges	148 000	32 163	12 500	27 347	140 316
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires	297 983			59 858	238 125
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL II				
	445 983	32 163	12 500	87 205	378 441
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
	Total III				
	433 483	32 163		87 205	378 441
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	433 483	32 163		87 205	378 441
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			59 858		
- financières					
- exceptionnelles		32 163		27 347	

Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	
	31/12/2023	31/12/2022
	Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
	TOTAL	
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
	TOTAL	
862 - Prestation		
Aides indirectes La Chapelle St luc	5 932	5 932
	TOTAL	5 932
864 - Personnel bénévole		
Benevolat	23 124	21 127
	TOTAL	23 124
	TOTAL GENERAL	29 056
	Répartition par nature de ressources	
	31/12/2023	31/12/2022
	Crédit	Crédit
870 - Dons en nature		
	TOTAL	
871 - Prestation en nature		
Aides indirectes La Chapelle St Luc	5 932	5 932
	TOTAL	5 932
875 - Bénévolat		
Benevolat	23 124	21 127
	TOTAL	23 124
	TOTAL GENERAL	29 056

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 207	17 193
Dettes fiscales et sociales	303 018	270 889
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	316 224	288 082

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	180 117	374 282
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	11 763	
TOTAL	191 880	374 282

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation	40 000	115 548
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		40 000	115 548

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	70 134	26 999
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		70 134	26 999

Commentaire